

Présents : MMES MM. BAUDRAN, BERNARD, BERTHELET, BODEREAU, BROLLES, CAILLAUX, CHEVALIER, DIDIER, DUPHOT, JANIN, JURY, LAVERGNE, NIVON, PEREZ, PEYTOUD, PORCHERON, RONZON et VALENCIER

Absents excusés : M. AILLOUD

Absent ayant donné procuration :

M. VALENCIER est désigné secrétaire de séance.

Prochain conseil : 14 septembre

Monsieur le Maire présente des condoléances au nom du conseil municipal à Mme DUPHOT pour le décès de sa maman.

Monsieur le Maire tenait également à féliciter le club des Dauphins pour ses résultats sportifs et particulièrement être cette année le premier club de France de natation estivale au niveau des points.

Monsieur le Maire remercie M. RONZON pour l'assistance apportée lors de l'incendie au bois de Chasse. La carrière a donné son autorisation pour utiliser leur prélèvement d'eau ce qui a évité une rotation trop importante des camions. Ce sont 75m³ qui ont été pompés et une lettre de remerciement a été adressé à la carrière pour leur permettre de justifier leur augmentation de consommation. Celle-ci étant contrôlée par les services de l'Etat.

M. RONZON et son fils ont aidé les pompiers à atteindre le cœur de l'incendie grâce à leur véhicule agricole. Le sous-bois était envahi de ronces et de broussailles. Le jeune Thibaud a travaillé plus d'une heure et demie pour faire des trouées.

ASSOCIATIONS

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Nom	Montant 2022	Montant 2023
3 vallées	300.00	300
A la vie	0.00	100
ACCA Chasse	300.00	300
AICA Chasse intercommunale	150.00	150
Aïkido	250.00	250
Anciens combattants FNACA	100.00	100
Association des pêcheurs Gère Rhône	100.00	100

Association du patrimoine	0.00	200
Atelier créatif	250.00	200
Atelier mouvement et créativité	250.00	350
BadaEyzin	150.00	150
Basket	600.00	600
Bishop	100.00	100
Boules	300.00	300
CATE	250.00	300
Comité des fêtes	250.00	250
Dauphins d'Eyzin-Pinet	600.00	600
DDEN	50.00	50
Defense nature et environnement	110.00	150
E2SFC	500.00	600
Gym volontaire et yoga	320.00	320
Judo	150.00	150
MOS3RIV	250.00	250
Prévention routière	50.00	50
Sou des écoles	700.00	700
Tennis	500.00	500
UCAEP	250.00	250
Union de la vallée	600.00	600
VTT	300.00	350

Mme DIDIER demande quelle est l'association « à la vie », Monsieur le Maire lui répond qu'il s'agit d'une association créée par une famille d'Eyzin-Pinet après le décès de leur fils. Celle-ci vise à aider les familles en détresse après un évènement malheureux. Il a été décidé de leur proposer une subvention une année sur deux.

Mme DUPHOT demande ce qu'il en est de l'association du patrimoine. Monsieur le Maire explique que jusqu'à présent, l'association du patrimoine a aidé pour la rénovation des églises de la commune. Le sujet étant désormais réglé, l'association souhaite s'occuper du petit patrimoine communal dispersé sur le territoire. Il est proposé que la commune aide au financement. Monsieur le Maire tient également à rappeler que l'association a permis d'apporter entre 75 et 90 000 € d'aides pour la rénovation des deux églises. L'église de Chaumont a bénéficié d'une aide par la fondation du patrimoine.

M. PORCHERON demande pourquoi le MOS a une subvention plus faible que les autres clubs, Monsieur le Maire lui répond qu'ils ne sont normalement pas éligibles faute d'Eyzinois au bureau. Lors de l'assemblée générale, l'association s'est engagée à réaliser une animation à Eyzin-Pinet.

M. PEREZ est surpris que la subvention pour l'Aïkido ne soit pas plus valorisée, Mme BERTHELET signale que celle-ci a doublé en 2022, M. BERNARD rejoint la position de Mme BERTHELET. Si la subvention a déjà augmenté, il préfère attendre un délai avant de ré augmenter.

Mme DUPHOT demande pourquoi la subvention de l'atelier créatif est la seule qui diminue, Monsieur le Maire rajoute qu'elles ont signalé être déjà au complet et qu'en conséquence, elles ne sont pas intéressées pour organiser des manifestations et se faire connaître.

Mme NIVON signale que la problématique est similaire pour « 3, 2, 1 Scrappez »

Mme BODEREAU demande si l'association « défense environnement » est Sud Est Vienne Environnement, Monsieur le Maire répond par l'affirmative.

Vote à l'unanimité

INTERCOMMUNALITE

GROUPEMENT DE COMMANDE PRESTATION TOPOGRAPHIQUE ET PRESTATION FONCIERE

Mme PEYTOUD explique que ce marché a déjà été abordé lors d'un précédent conseil et avait été validé. Mais le montant maximal du marché initial a déjà été atteint et il convient de lancer une nouvelle consultation. Elle précise que chaque commune paie sa part en fonction de ses commandes.

Mme DUPHOT pensait que le montant maximal était annuel et demande pourquoi un tel montant a été imposé, Mme PEYTOUD lui répond qu'il s'agit de la règle des marchés public. Ce montant maximal est obligatoire.

*** Arrivée de M. AILLOUD ***

Cette délibération vise à autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commande.

Vote à l'unanimité

APPROBATION DU PLAN PARTENARIAL POU LA GESTION DE LA DEMANDE ET L'INFORMATION DES DEMANDEURS

Monsieur le Maire explique au conseil que jusqu'à présent, la commune communique avec ADVIVO pour attribuer des logements en étudiant des dossiers. Une attention toute particulière était portée sur les capacités de mobilité des candidats compte tenu du fait qu'Eyzin-Pinet n'est pas servi par des transports en commun régulier.

Mais l'Etat a décidé de fixer des notes mathématiques et l'avis de la commune constitue désormais un nombre de points ridicule en comparaison des autres items.

Mme BAUDRAN demande qui fixe ces critères, Mme NIVON lui répond que c'est l'Etat qui a choisi en fonction de situations : handicap, familial, professionnel... 25 items différentes existent rapportant plus ou moins de points (entre 1 et 25 par item). L'avis de la commune ne constitue plus que 2 points sur le total.

Mme BAUDRAN demande si cette loi est récente, Monsieur le Maire lui répond qu'il s'agit d'une loi qui doit avoir 2 ou 3 ans mais que toutes les entités ont fait de la résistance et attendu le dernier moment pour l'appliquer. Cette nouvelle classification sera prochainement présentée au conseil communautaire.

M. RONZON demande ce qu'il adviendra si l'intercommunalité vote contre, Monsieur le Maire reconnaît qu'il ne connaît pas l'impact d'un tel choix ni quelle sera la position du conseil.

Mme NIVON regrette que l'Etat supprime ce pouvoir aux édiles locaux. Aujourd'hui, les décideurs usaient de bon sens.

Monsieur le Maire reconnaît qu'il y a beaucoup de sollicitations pour les logements sociaux et qu'il était difficile de contenter tout le monde. Eyzin-Pinet n'était pourtant pas particulièrement pris d'assaut et les élus finissaient par contenter les sollicitants.

M. RONZON demande qui choisit le nombre de points, Monsieur le Maire répond que là encore c'est une décision d'Etat. M. RONZON constate que les élus locaux se retrouvent devant le fait accompli tout comme ADVIVO

M. BAUDRAN fait remarquer qu'elle a l'impression de voir émerger un système « parcour'sup » pour le logement. Mme PEYTOUD regrette la suppression du jugement humain.

Mme NIVON a la sensation que les communes rurales et les campagnes subissent les politiques des villes. Mme BODEREAU fait également remarquer que tout le monde subit également la tenue non exemplaire d'attribution de certaines communes.

M. PEREZ demande si la commune refuse d'approuver, est-ce que ceci donnera plus de poids au Maire lors du vote à l'agglomération, Monsieur le Maire le reconnaît mais considère que les élus manquent encore trop d'informations et qu'il y a trop d'avis contradictoires.

Au vu des débats, Monsieur le Maire repousse cette délibération à un prochain conseil.

Pas de vote

DIVERS

BACHELIERS MERITANTS

Monsieur le Maire explique que chaque année, la commune accorde 100 € aux bacheliers ayant obtenus une mention très bien au bac.

Il est demandé à ce qu'un maximum de publicité soit réalisé sur les réseaux sociaux.

Après débat, la date du 15 octobre pour se faire connaître est maintenue.

INFORMATIONS

PC et DP

Monsieur le Maire donne lecture des derniers permis de construire et déclarations préalables qui ont été rejetées ou approuvées.

Photovoltaïque cours de tennis et ateliers

Monsieur le Maire annonce au conseil que les promesses d'occupation ont été expédiées et qu'il rencontrera les chargés d'affaire la semaine prochaine pour démarrer l'étude technique sur les 2 projets.

INTERCOMMUNALITE

Secteurs d'Énergies Renouvelables (EnR)

Monsieur le Maire explique que le gouvernement essaie d'accélérer l'émergence de lieu de production d'énergies renouvelables et les communes peuvent définir des zones pour ces implantations.

L'agglomération va étudier s'il n'existe pas sur le territoire des zones qui peuvent être intéressantes pour l'implantation de production d'énergies renouvelables. Ces zones bénéficieront de simplification des règles d'urbanisme et d'un délai raccourci d'instruction.

Mme DIDIER signale qu'elle préfère voir le photovoltaïque sur les toitures que dans des champs
Mme DUPHOT préfère voir quelques éoliennes plutôt que des champs de panneaux photovoltaïques.

Un débat s'engage entre les élus sur ces questions.

Monsieur le Maire signale que la demande de l'Etat rejoint également la volonté de l'agglomération de répondre aux objectifs du plan climat-air-énergie territorial (PCAET), M. PORCHERON évoque également le Territoires à Energie Positive (TEPos), et de les rendre concrets et opérationnels.

Mme BODEREAU se porte candidate pour suivre cette question à l'agglomération pour la commune.

M. RONZON estime que l'idéal se situe dans l'autoconsommation et estime que la question de production énergétique devrait être obligatoire dans les PC et/ou les DP. M. PORCHERON estime qu'il serait bon qu'une aide pour l'autoconsommation existe également.

Monsieur le Maire fait remarquer que le plan de solarisation est un enjeu commun public et privé. L'agglomération est en concertation avec 2 centrales villageoises l'une à Saint Romain en Gal et l'autre à Serpaize. Il y a également un projet à Villette de Vienne.

Il est signalé que l'agglomération doit également se doter d'un cadastre solaire.

La nouvelle loi de 2023 apporte l'obligation d'apposer plus de panneaux photovoltaïques et que ce nombre (base 2021) doit être multiplié par 27 avant 2030.

Irrigation

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un projet d'irrigation au plateau de Louze est en cours d'étude car une subvention existe mais celle-ci s'achève en 2024.

PLUi

L'agenda du PLUi s'annonce rythmé et bien rempli. De nombreuses réunions, y compris intercommissions, sont prévues.

Pollution des perfluorés

A compter de 2026, une directive Européenne fixe un nouveau seuil à respecter pour les perfluorés présents dans les eaux potables. L'Etat a décidé, seul, d'avancer la date à 2023. Mais il est possible de solliciter des dérogations.

A Chasse, le seuil est dépassé. Il a été demandé à l'ARS de rédiger une dérogation mais celle-ci, pour se décharger de la responsabilité, demande à ce que ce soient l'agglomération qui sollicite la dérogation.

Plan Intercommunal de Sauvegarde (PlcS)

Mme NIVON signale que le premier comité de pilotage du PlcS a été rassemblé.

Celui-ci a permis de faire le point sur l'état des plans intercommunaux des communes mais aussi des moyens existants et de constater que chaque commune dispose de beaucoup de matériel, ce qui n'était pas forcément connu.

INFORMATIONS

Terrain constructible impasse du Pensionnat

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il existe un projet privé dans un terrain constructible vierge situé sur l'impasse du Pensionnat.

La famille propriétaire voulait vendre une portion du terrain d'approximativement 5 800m². Mais l'ensemble du terrain (d'environ 8 000m²) est soumis à une Orientation d'Aménagement Programmée (OAP). Selon le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) une telle surface implique d'y installer au moins 17 logements. En conséquence, plutôt que d'avoir des petites habitations avec des petits terrains, il a été sollicité un petit immeuble collectif de 11 logements complété par 5 maisons.

M. RONZON demande comment se fera l'accès à ce nouvel ensemble.

Monsieur le Maire reconnaît qu'est là où se situe le problème. Il a été imaginé que l'accès se passe par l'impasse du Pensionnat et le lotissement du Clos (un aménagement étroit existe en ce sens) mais les habitants du lotissement sont particulièrement révoltés et refusent catégoriquement cette solution. D'autant que l'accès est étroit, le sens de circulation doit être unique.

Aussi, il est proposé de réaliser un pont sur le Sallin pour relier l'impasse du Pensionnat à la rue Simone Veil.

M. PORCHERON n'est pas satisfait. Mme DIDIER fait remarquer que la rue Simone Veil est déjà très étroite au niveau du parking du Pôle de Santé. Mme DUPHOT fait toutefois remarquer qu'il existe déjà de la circulation vu qu'un parking a été aménagé.

Monsieur le Maire signale que, quelque soit le choix, la commune sollicitera un Projet urbain Partenarial (PUP) ainsi, l'agglomération commandera le projet et le promoteur le financera.

M. PORCHERON demande si la commune est prête à sacrifier un espace public pour un aménagement privé. Mme DIDIER pose la même question.

M. RONZON demande s'il n'est pas envisageable de buser le ruisseau et d'élargir l'impasse du pensionnat. M. PORCHERON répond qu'il y aura un gros impact à cause de la loi sur l'eau, M. RONZON en est conscient mais cherche des solutions car lui non plus n'est pas motivé pour augmenter le trafic sur la rue Simone Veil.

Mme DUPHOT rappelle la présence de parking qui a déjà augmenté le trafic, M. PORCHERON le sait mais rappelle que la route le long du jeu de boules n'est pas plus large que l'impasse du Pensionnat.

M. BERNARD demande pourquoi la Taxe d'Aménagement n'est pas utilisée et majorée, Monsieur le Maire lui répond que la question a été étudiée et n'était pas assez rentable compte tenu du projet.

Mme DIDIER demande s'il n'est pas possible de refuser le projet si l'accès est impossible, Mme DUPHOT lui répond que c'est la commune qui a classé le terrain comme constructible et c'est de sa responsabilité de s'assurer que l'accès était réalisable.

M. PORCHERON rappelle qu'à l'origine, l'accès à cette parcelle devait se faire par le lotissement. Aujourd'hui, les habitants du lotissement n'en veulent plus et veulent imposer leur volonté aux autres usagers et au collectif.

M. PEREZ fait remarquer qu'effectivement le projet cherche à privilégier l'intérêt privé au détriment de l'intérêt général. Il n'est pas favorable à l'idée de faire passer plus de 30 voitures 2 fois par jour devant l'aire de jeu et un lieu de circulation des classes qui montent au gymnase.

Monsieur le Maire annonce déjà qu'il ne se prononcera pas sur la question, particulièrement si le passage par le Clos retient les faveurs du conseil.

Mme PEYTOUD demande quel sera le montant de l'investissement en cas de passage par le Clos, Monsieur le Maire indique que la route sera à refaire soit probablement 80 000 € de travaux, M. BERNARD met en comparaison les 200 000 € pour un pont. Monsieur le Maire rappelle que le financement ne sera pas le même. Le pont sera payé entièrement par le promoteur alors que la route sera prise en charge entièrement par la commune.

M. RONZON fait remarquer que le passage en sens unique de tout ou partie des voies risque d'embêter certains résidents.

Monsieur le Maire propose d'étudier l'impact aura chaque solution sur les fréquentations.

Monsieur le Maire souhaite connaître l'avis des élus à main levée.

Solution du pont : 0 voix

Solution du Clos : 15 voix

Sans opinion : 2 voix

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote comme il l'avait annoncé.

Carrière

Monsieur le Maire annonce au conseil que les propriétaires de la carrière ont pour projet d'exploiter du gravier en bordure du bois de chasse.

Une station de traitement sera installée dans un trou préalablement creusé. Un système de récupération des eaux de pluie sera également installé.

Un remblaiement de l'ancienne partie exploitée sera réalisé afin de rendre le terrain aux agriculteurs.

Mme DIDIER demande si les terres ou les déchets de remblaiement seront contrôlés, Monsieur le Maire lui répond qu'il y a un contrôle existant de la part des services de l'Etat.

Monsieur le Maire annonce également que les propriétaires envisagent d'agrandir la carrière en exploitant le secteur situé de l'autre côté du bois de chasse. Un tunnel devrait être percé et sera installé un tapis roulant.

Problématique eau potable

Monsieur le Maire informe le conseil que le puits de puisage de la Détourbe est presque à sec. Les efforts et les modifications d'alimentation ont permis de passer d'un prélèvement de 150m³ à 50m³.

Un rendez-vous a été organisé en préfecture et le préfet risque de passer le territoire en niveau de crise. Les industriels et les agriculteurs n'auront alors plus le droit de puiser de l'eau.

Lors de cet échange est revenu le débat sur la station d'épuration. M. RONZON ne comprend pas, sachant que moins le volume est important plus il y a de risques de pollution.

L'agglomération a mis la pression à la SAUR pour réaliser des recherches de fuites et travailler sur la problématique.

Mme BAUDRAN demande s'il ne serait pas intéressant de couper les robinets du cimetière car il apparaît que des personnes s'en servent pour d'autres usages. Un élu fait la même remarque pour l'aire de camping-car. Monsieur le Maire leur répond que des panneaux vont être apposés pour alerter sur ces usages.

Conscrits

Monsieur le Maire indique avoir été contacté par des jeunes pour aider à la renaissance des conscrits. Il est très heureux de cette proposition et pense que ce groupement devra être accompagné dans un premier temps. Il attend les sollicitations concrètes.

Carrière

M. PORCHERON annonce qu'il est possible que le programme des travaux de l'agglomération soient chamboulés et qu'en conséquence la réfection du parking de la piscine et la rue des grillons soit réalisé dès le mois d'octobre.

Séance levée à 22h51

Validé à

le

Le Maire
C. JANIN

Le Secrétaire
A. VALENCIER